



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	19	26

Séance du mardi 21 avril 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GARCIN.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Olivier RADAKOVITCH à Benoît LEBRE, Elena SENANTE à D. Stéphane ROYO, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Vincent BOUSQUET à Valérie TORCOL, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTEIL-HERZOG,

N°36_DEL_2026 OBJET : Délibération portant affectation des résultats 2025 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir voté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice précédent du budget principal de la Commune, il a été constaté les résultats de l'exercice suivants :

- Section de fonctionnement : + 204 556.06 €
- Section d'investissement : + 29 897.36 €

A ce résultat, il convient d'ajouter les résultats à la clôture de l'exercice précédent :

- Fonctionnement : + 731 531.68 €
- Investissement : + 595 032.87€

Soit, en cumulant les résultats :

- ❖ un EXCEDENT DE FINANCEMENT en fonctionnement de : + 936 087.74 €
- ❖ un EXCEDENT DE FINANCEMENT en investissement de : + 624 930.23 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE UNIQUE :

DECIDE, pour ce budget, d'affecter les résultats de la manière suivante :

- a. en résultat reporté en fonctionnement (R.002) : + 507 953.74 €
- b. en réserves en investissement (R.1068) + 428 134.00 €
- c. en solde d'exécution positif reporté en investissement (R. 001) : + 624 930.23 €

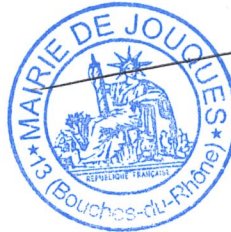
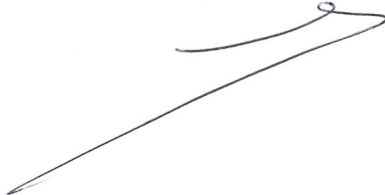
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 21 avril 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Martine MONTEIL -HERZOG

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **28/04/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 2, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300488-20260421-CFU_COMMUNE